



**Conseil Général de l'Environnement
et du Développement Durable (CGEDD)
Monsieur Christian LEYRIT, le Vice-président
Tour Pascal B
92055 La Défense Cedex**

Saint-Denis, le 25 novembre 2010

Réf. 2010 / 11.25

Monsieur,

Le 3 août dernier, nous vous informions de nos préoccupations, issues d'un constat opéré après une enquête menée au niveau national, concernant les discriminations du mode d'habitat mobile permanent de leurs utilisateurs inscrites dans les documents d'urbanisme des collectivités.

Nous regrettons qu'à ce jour vous n'ayez pas manifesté la moindre réaction à nos observations qui attireraient votre attention sur le manque de vigilance observé des services de l'Etat dans le cadre de leur mission d'accompagnement des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme ou dans le contrôle de légalité desdits documents.

Persévérant dans notre recherche, nous vous informons aujourd'hui d'une nouvelle démarche auprès des préfetures visant à valoriser les actions positives qui ont pu être mises en œuvre par elles ou leurs services pour une meilleure prise en compte de ce mode d'habitat dans leur département.

En vous informant ainsi de notre démarche, nous avons l'espoir que vous apporterez également tout votre concours, dans le cadre des missions du CGEDD, pour contribuer au succès de notre objectif de non discrimination du mode d'habitat mobile permanent de leurs utilisateurs dans les documents d'urbanisme.

Dans cette attente, recevez l'assurance de nos sentiments les plus respectueux.

Madame Alice JANUEL, la Présidente

Téléphone : 01 42 43 50 21
Télécopie : 01 42 43 50 09
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@free.fr
Site Internet : www.angvc.fr